

Nom commercial: Spray frigorifique**Fiche de données de sécurité conforme à la Directive (EG) Nr. 1907 / 2006**

Date d'impression 13.12.2010

01. Identification du produit et de la société

Identification du produit	
Nom commercial	Spray frigorifique
Utilisation de la substance / de la préparation	

Identification du producteur	
Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
Service émetteur	Chemie
No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92, e-mail: w.heuchert@erkodent.com
No. téléphonique d'urgence	

02. Dangers possibles

Indications des dangers	F+ Extrêmement inflammable
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Extrêmement inflammable

03. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique	Aérosol					
Identification de substance / produit	Minzöl, Isopropylalkohol, Propan / Butan					
Composants dangereux						
		No. CAS	No. EINECS	%	Symbole de danger	Phrases-R
	Butan	106-97-8	203-448-7	50 – 100	F+	12
	Propan	74-98-6	200-827-9	25 – 50	F+	12
	Isobutan	75-28-5	200-857-2	2,5 – 10	F+	12
Indications complémentaires	-					

04. Premiers-secours-mesures

Indications générales	
Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Assurer un apport d'air frais., En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.
Premiers-secours-mesures / après ingestion.	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Indications pour le médecin	-

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié	- dioxyde de carbone., - produits extincteurs en poudre, - eau pulvérisée
Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	-
Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	-
Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	-
Indications complémentaires (Chapitre 5.)	-

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes.	Veiller à assurer une aération suffisante., Tenir à l'écart des sources d'ignition.
--	---

Mesures de protection de l'environnement.	Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.
Procédé de nettoyage/récupération.	-
Indications complémentaires (Chapitre 6.).	-

07. Manipulation et stockage

Manipulation	
Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	-
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer., Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.,

Stockage	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	-
Indications concernant les stockages en commun.	-
Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Maintenir les récipients hermétiquement fermés., Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Classe de stockage	-
Stabilité au stockage	-
Température de stockage recommandée	25 °C

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
Composants possédant une valeur limite d'exposition	MAK (TRGS 900) Butan 2400 mg/m3, 1000 ml/m3 Propan 1800 mg/m3, 1000 ml/m3 Isobutan 2400 mg/m3, 1000 ml/m3

équipement individuel de protection	
Protection respiratoire	- en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.
Protection des mains	-
Protection des yeux	- lunettes assurant une protection complète des yeux
Protection corporelle	-
Mesures générales de protection et d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect.	
Etat	Aérosol
Couleur	incolore
Etat physique	odeur spécifique au produit

Données importantes pour la sécurité	
--------------------------------------	--

Changement d'état			
point d'ébullition/ plage d'ébullition	- 44	°C	
Point d'éclair	- 97	°C	
Température d'inflammation	365	°C	
Auto-inflammation			
Limites d'explosibilité	1,5	Vol %	
Limite supérieure d'explosibilité	10,9.	Vol %	
Pression de vapeur			
	8300	hPa	
Densité			
	0,56	g/cm3	

Solubilité:

	miscible	g/l	
Soluble dans			
	n.a.	g/l	
pH-Valeur			
	n.a.		
Viscosité			
	n.a.		

Données complémentaires (Chapitre 9.)	-
---------------------------------------	---

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	-
Produits de décomposition dangereux	- aucune.
Décomposition thermique	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Données complémentaires (Chapitre 10.)	-

11. Indications toxicologiques

Toxicité aiguë:	
Toxicité orale aiguë	-
Toxicité dermale aiguë	-
Toxicité aiguë par inhalation	-

Effet irritant / caustique	
Irritation primaire cutanée	Non irritant
Irritation oculaire	Irritant

Sensibilisation	non sensibilisant
Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	-
Autres données (chapitre 11.)	-
Expérience tirée de la pratique.	-
Remarques générales.	-

12. Indications environnementales

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
Élimination physico-chimique	-
Biodégradabilité	-

Comportement dans l'environnement.	-
------------------------------------	---

Ecotoxicité	-
Toxicité sur poissons	-
Toxicité sur daphnies	-
Toxicité sur algues	-
Toxicité sur bactéries	-

Autres données	-
----------------	---

Résultat de la évaluation des propriétés PBT	
--	--

13. Considérations relatives à l'élimination

Référence à l'abattage	
Élimination/ produit	-
Élimination / emballage non nettoyé.	Enveloppes que il n'est pas possible nettoyer il faut désamorcer après l'approbation par Bureau régional pour de désamorçage de déchets

Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	15 01 04
---	----------

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID	
Classe	2
Chiffre / lettre	5 F Gase
Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	23
No. ONU	1950
Désignation de la marchandise	1950 Des emballages à gaz comprimé (des boîtes d'aérosol)
Remarque	-

Transport fluvial ADN/ADNR	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Catégorie	-
Désignation de la marchandise	1950 Aérosol
Remarque	-

Transport maritime IMDG/GGVSee	
Classe	2.1
No. ONU	1950
Page	2.1
EmS	2-13
MFAG	-
POLLUANT MARIN	-
Désignation d'expédition	Aérosol
Remarque	-

Transport aérien ICAO/IATA	
Classe	2.1
No. ONU	1950
Page	2.1
Désignation d'expédition	Aérosol, Extrêmement inflammable
Remarque	-

Autres données (chapitre 14.)	-
-------------------------------	---

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la directive CEE	
Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).	

Symbole de danger	F+	Extrêmement inflammable
-------------------	----	-------------------------

Phrases-R	R 12	Extrêmement inflammable
-----------	------	-------------------------

Phrases-S	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S 3	Conserver dans un endroit frais.
	S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
	S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer.
	S 29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
	S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	S 56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Etiquetage particulier propre à des préparations définies.	Kennzeichnung als Aerosol nach § 6(3) GefStoffV, Vor Gebrauch gut schütteln. Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la
--	--

	température ne doit pas être supérieure à 50°C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer. Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer. Ohne ausreichende Lüftung Bildung explosionsfähiger Gemische möglich. Außer Reichweite von Kindern aufbewahren.
--	---

Règlementations particulières :	
Limitation d'emploi.	-
Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
Classification selon VbF / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
TA Luft (RFA)	Classe : III 50-100%
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	-
Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	-
Évaluation de sécurité++Stoffsicherheitsbeurteilung	

16. Autres données (Chapitre 16).

-

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.